

## Obtention d'une licence FFA

Les AJT qui le souhaitent peuvent prendre une licence FFA (fédération française d'athlétisme). Son coût est de **51 €** pour la catégorie "**athlé running**". Le club participe à hauteur de 10 €, le reste à charge est de 41 € pour le licencié.

La licence vous permet de :

- Prendre une assurance responsabilité civile (RC) individuelle. Les détails sur le contenu de cette assurance peuvent être consultés sur le site de la FFA (cf. notice jointe en PDF) ;
- Faciliter votre inscription aux courses auxquelles vous voulez participer (en particulier ne pas avoir à présenter de certificat médical) ;
- Être informé des activités FFA ;
- Participer à certains événements et compétitions (Running 2K, ...) ;
- Bénéficier de remises sur la boutique FFA ;
- Bénéficier de réductions sur certaines courses (J'aime courir) ;
- Avoir un accès gratuit à ATHLE.TV et ATHLETISME MAGAZINE ;
- Bénéficier d'offres chez Belambra, I-Run et Entreprise

Concernant l'assurance, notez que le club est assuré en tant qu'association (responsabilité civile). La licence individuelle comprend une assurance individuelle (MAIF) "Accident de base et assistance" **incluse dans le prix de la licence** couvrant les dommages corporels aux tiers. La licence vous permet de souscrire une assurance RC pour vous-même (via la MAIF).

Pour obtenir une licence, il est nécessaire que les clubs procèdent en amont à la création d'un nouvel acteur sur SI-FFA (Système d'information FFA). Il faut donc prévenir le club de votre souhait de prendre une licence ; il vous fera alors envoyer un "accès espace athlé" au **site [www.athle.fr/acteur](http://www.athle.fr/acteur)**, qui vous permettra de compléter en ligne un questionnaire en 5 menus dont le dernier, PPS = Parcours Prévention Santé.

A la fin du processus d'inscription, une info est envoyée au club qui valide la demande.

**Le montant de l'adhésion doit être réglé au club, pas à la FFA**, par virement (plus rapide) ou par chèque.

Les licences sont valables jusqu'au 31 août de la saison considérée.

Le club suit l'ensemble de ses licenciés sur le portail SI-FFA.

De l'aide peut être demandée au Secrétariat AJT.

\*\*\*